

Auditions sur
« LES ZONES À RÉGIME RESTRICTIF (ZRR) DANS LE CADRE DE LA
PROTECTION DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA NATION »

Le potentiel scientifique et technique de la nation est constitué de l'ensemble des biens matériels et immatériels propres à l'activité scientifique et au développement technologique. Son dispositif de protection a été réformé en 2012 et concerne, au sein des établissements de recherche, les savoirs, savoir-faire et technologies sensibles ou stratégiques dont le détournement ou la captation pourraient : porter atteinte aux intérêts économiques de la nation ; renforcer des arsenaux militaires étrangers ou affaiblir les capacités de défense de la nation ; contribuer à la prolifération des armes de destruction massive ; ou être utilisés à des fins terroristes. Il est pénalement sanctionné et s'articule essentiellement autour de zones à régime restrictif (ZRR), avec un contrôle d'accès physique et logique des laboratoires.

Or une partie de la communauté scientifique française critique les procédures ainsi mises en œuvre : le faible niveau de protection qu'elles procurent en raison de l'inadaptation de leurs dispositifs aux risques ; la gêne considérable qu'elles occasionnent pour les centres de recherche ; une application uniforme de toutes les contraintes sans tenir compte des particularités ; une concertation insuffisante avec les services de sécurité, notamment lors du classement en ZRR et du refus de recrutement. Il en résulterait, selon ces critiques, un handicap significatif des centres de recherche français, une lourdeur administrative et des coûts induits. Dans un contexte international très compétitif, les ZRR pourraient ainsi peser sur le développement des centres de recherche français qui y sont soumis, avec un défaut d'attractivité des meilleurs chercheurs et un moindre niveau d'excellence des travaux.

organisées par



Gérard Longuet
Sénateur
Président de l'OPECST



Cédric Villani
Député
Premier vice-président de l'OPECST

Jeudi 24 janvier 2019
9 h 30 – 12 h 30
Assemblée nationale – Salle Lamartine
101, rue de l'Université – Paris 7^e

9 heures – Accueil

9h30 – Ouverture par M. Cédric VILLANI, député, premier vice-président de l'Office

9h35 – Première table ronde : les menaces de captation de savoirs et technologies sensibles (*)

Présidence : M. Gérard LONGUET, sénateur, président de l'Office

– **Mme Claire LANDIS**, secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

La protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la nation

– **M. Thierry MATTA**, directeur général adjoint de la sécurité intérieure (DGSi)

L'analyse des menaces et des risques : provenance, prévalence, formes

– **M. Guillaume POUPARD**, directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Les risques sur les systèmes d'information

Débat

(*) Application du VII de l'article 6 ter de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires qui prévoit que : « Les travaux de la délégation sont confidentiels, sauf décision contraire de sa part. »

10h45 – Deuxième table ronde, ouverte à la presse : les procédures relatives aux zones à régime restrictif (ZRR)

Présidence : M. Cédric VILLANI

– **M. Xavier INGLEBERT**, préfet, haut-fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) adjoint des ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ)

La mise en œuvre de la PPST

– **M. Pascal AUSCHER**, professeur des universités en mathématiques, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), CNRS

Mathématiques et leurs interactions

– **M. Jean-Marc JÉZÉQUEL**, professeur en informatique à l'université Rennes 1, directeur de l'Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) et **M. Pierre PARADINAS**, professeur titulaire de la chaire systèmes embarqués au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), président de la Société informatique de France (SIF)

Sciences et technologies de l'information et de la communication : informatique

– **M. Hervé RAOUL**, directeur du laboratoire P4 Jean Mérieux de Lyon, centre européen de recherche en virologie et immunologie, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

Sciences de la vie

– **M. Gilles AUMONT**, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)

Agronomie et sciences de l'environnement

– **M. Marc DRILLON**, docteur ès sciences physiques, ancien directeur de l'Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS), directeur de recherche émérite au CNRS

Physique

– **M. Eric ARQUIS**, professeur à l'École nationale supérieure de chimie, biologie et physique (ENSCBP) de Bordeaux INP, chercheur à l'Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M), président de l'association française de mécanique (AFM)

Sciences pour l'ingénieur – mécanique

Débat

12h25 – Conclusion par M. Cédric VILLANI

12h30 – Fin